

---

# CI Proches aidants

## IG Betreuende und pflegende Angehörige

---

Communiqué – Berne, le 15 novembre 2018

Consultation sur la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches

### **Premiers pas dans la bonne direction, mais ce n'est qu'un début**

**La CI Proches aidants soutient l'intention du Conseil fédéral d'améliorer la compatibilité entre l'emploi rémunéré et les soins aux proches. Toutefois, d'autres mesures de soutien sont également nécessaires pour alléger la charge qui pèse sur les proches aidants.**

Les membres de la famille qui s'occupent de leurs proches sont exposés à de grosses charges. Pour les membres de la famille qui ont un emploi, le fardeau multiple peut entraîner des pertes à la fois financières et au niveau de leur santé. C'est pourquoi la CI se félicite des propositions du Conseil fédéral pour améliorer la compatibilité entre l'exercice d'une activité lucrative et la prise en charge des proches.

La CI Proches aidants approuve

- l'extension du droit aux absences de courte durée du travail pour cause de maladie ou d'accident aux membres de la famille et aux proches. L'ancrage juridique de ce droit et le maintien du paiement du salaire assurent la sécurité juridique pour tous.
- un congé pour les parents qui travaillent et dont les enfants ont un besoin accru de soins et d'attention. La durée du congé et le retrait par journées isolées doivent être examinés. En plus de la maladie et de l'accident, un besoin accru de prise en charge et de soins peut également survenir en raison d'un handicap, c'est pourquoi ces trois causes devraient être décrites de la même façon par la loi.
- une extension du droit aux bonifications d'assistance dans l' AVS pour la prise en charge des proches en situation d'impotence légère, de même que pour les couples de concubins.

### **Des offres de soutien axées sur la demande, abordables et à bas seuil d'accès à développer**

Toutefois, le projet ne prévoit pas d'autres mesures pourtant nécessaires afin d'alléger le fardeau qui pèse sur les proches aidants. Depuis des années en Suisse, le nombre de proches aidants qui travaillent ne cesse d'augmenter et il continuera d'augmenter. Afin d'assurer l'engagement à long terme et durable des proches, une meilleure conciliation avec l'activité professionnelle est nécessaire, ainsi que des offres de soutien axées sur les besoins, abordables et à bas seuil d'accès dans le domaine social et de santé, avec, par exemple, des mesures efficaces telles que des congés de repos et des allocations de soins.

---

Communauté nationale d'intérêts en faveur des proches aidants

*Nationale Interessengemeinschaft für betreuende und pflegende Angehörige*

Croix-Rouge Suisse, Ligue suisse contre le cancer, Pro Infirmis, Pro Senectute Suisse, Travail.Suisse

AGILE.CH, Alzheimer Suisse, Entlastungsdienst Schweiz, FARES, Femmes protestantes en Suisse, Fondation Pro-XY, Inclusion Handicap, Ligue pulmonaire, männer.ch, Pro Cap, Pro Juventute, Fondation Pro Mente Sana, sages, SBK-ASI, transfair, UBA

Partenaire scientifique: Careum Forschung

## **Le réseau de la CI-Proches aidants**

La Communauté nationale d'intérêts en faveur des proches aidants (CI Proches aidants) a été fondée au printemps 2018 pour donner une voix aux proches aidants en Suisse, pour communiquer leurs préoccupations aux politiques et pour représenter leurs intérêts au niveau national.

Membres fondateurs :

Croix-Rouge Suisse, Ligue suisse contre le cancer, Pro Infirmis, Pro Senectute Suisse, Travail.Suisse.

Réseau d'organisations qui la soutiennent :

AGILE.CH, Alzheimer Suisse, Entlastungsdienst Schweiz, FARES, Femmes protestantes en Suisse, Fondation Pro-XY, Inclusion Handicap, Ligue pulmonaire, männer.ch, Pro Cap, Pro Juventute, Fondation Pro Mente Sana, sages, SBK-ASI, transfair, UBA

Partenaire scientifique :

Careum Forschung

### Pour d'autres informations

- Valérie Borioli Sandoz, Secrétariat de la CI Proches aidants, tél. 079 598 06 37, e-mail : [secretariat@ci-prochesaidants.ch](mailto:secretariat@ci-prochesaidants.ch)
- Andreas Bircher, Responsable Services d'aide, Croix-Rouge suisse, tél. 078 685 94 46, e-mail : [andreas.bircher@redcross.ch](mailto:andreas.bircher@redcross.ch)
- Ursula Koch, Responsable Prévention, prise en charge et suivi, Ligue suisse contre le cancer, tél. 079 753 87 19, e-mail : [ursula.koch@krebsliga.ch](mailto:ursula.koch@krebsliga.ch)
- Benoit Rey, Chef du Département Prestations de service Romandie et Tessin, Pro Infirmis, tél. 079 305 52 93, e-mail : [benoit.rey@proinfirmis.ch](mailto:benoit.rey@proinfirmis.ch)
- Alexander Widmer, Public Affairs, Pro Senectute tél. 044 283 89 57, e-Mail: [alexander.widmer@prosenectute.ch](mailto:alexander.widmer@prosenectute.ch)
- Adrian Wüthrich, Président de Travail.Suisse et Conseiller national, tél. 079 287 04 93, e-mail : [wuethrich@travailsuisse.ch](mailto:wuethrich@travailsuisse.ch)